

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/125 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER ET EXECUTER LES MARCHES DE TRAVAUX AFFERENTS A LA RESTRUCTURATION ET LA REHABILITATION DE L'INTERNAT DU LYCEE PROFESSIONNEL DU FINOSELLO A AJACCIO

SEANCE DU 29 JUIN 2009

L'An deux mille neuf, et le vingt-neuf juin, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. GALLETTI José
M. CHAUBON Pierre à M. OTTAVI Antoine
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne

Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine
 Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne
 M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose

ETAIENT ABSENTS : Mmes et M.

ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, DELHOM Marielle,
 MARCHIONI François-Xavier, PIERI Vanina, RISTERUCCI Josette.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 08/164 AC de l'Assemblée de Corse du 9 octobre 2008 adoptant le Budget Supplémentaire 2008,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés de travaux de restructuration et de réhabilitation de l'internat du lycée professionnel du Finosello à Ajaccio.

Lots	Désignaton des lots	Entreprises	Montant HT	TVA	Montant TTC
1	Démolitions, maçonnerie, ouvrages plâtre	ANTONETTI	170 600,83	13 648,07	184 248,90
2	Etanchéité	ISOLA	16 671,80	1 333,74	18 005,54
3	Menuiseries extérieures alu, volets roulants	ALU SERVICE	181 685,00	14 534,80	196 219,80
4	Menuiseries intérieures bois	SICAB	260 140,50	20 811,24	280 951,74
5	Revêtements de sols souples	I MAESTRI	69 492,05	5 559,36	75 051,41
6	Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation	SARL CAROTENUTO	329 503,17	26 360,25	355 863,42
7	Electricité	SCAE	89 994,91	7 199,59	97 194,50
8	Peinture	ENTRETIEN & COULEURS	101 274,30	8 101,94	109 376,24
9	Traitement de l'amiante	GPBC	53 471,12	4 277,69	57 748,81
	TOTAL		1 272 833,68	101 826,69	1 374 660,37

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juin 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés de travaux de réhabilitation et de restructuration de l'internat du lycée professionnel du Finosello à Ajaccio.

I. Nature et étendue des besoins à satisfaire

L'état de vétusté des locaux de l'internat du lycée professionnel du Finosello à Ajaccio nécessite la restructuration et la réhabilitation complète des chambres des trois niveaux pour une surface totale de 1 200 m² et une capacité d'accueil de 80 élèves.

La réorganisation des chambres prendra en compte une individualisation des douches - sanitaires actuellement collectifs.

Cette opération entre dans le cadre des objectifs du Plan Régional de Développement de la Formation adopté par l'Assemblée de corse, et portant notamment sur l'amélioration de l'accueil et des conditions de vie dans l'internat afin de favoriser la réussite scolaire.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à l'équipe Cabinet MILON / CAP ENERGIE, la mission de Contrôle Technique au Bureau VERITAS et la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au Cabinet APAVE.

Le coût global prévisionnel des travaux est estimé à 1,586 millions d'euros TTC.

II. Procédure

La procédure adoptée est l'appel d'offres ouvert suivant les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

L'opération est traitée en 9 marchés séparés.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours.

Un avis d'appel public à la concurrence (avis n° 01/2009) a été adressé le 17 février 2009 aux publications requises. La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 1^{er} avril 2009. 27 enveloppes ont été enregistrées avant cette date.

Lors de sa séance en date du 5 mai 2009, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lots	Désignation des lots	Entreprises	Montant HT	TVA	Montant TTC
1	Démolitions, maçonnerie, ouvrages plâtre	ANTONETTI	170 600,83	13 648,07	184 248,90
2	Etanchéité	ISOLA	16 671,80	1 333,74	18 005,54
3	Menuiseries extérieures alu, volets roulants	ALU SERVICE	181 685,00	14 534,80	196 219,80
4	Menuiseries intérieures bois	SICAB	260 140,50	20 811,24	280 951,74
5	Revêtements de sols souples	I MAESTRI	69 492,05	5 559,36	75 051,41
6	Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation	SARL CAROTENUTO	329 503,17	26 360,25	355 863,42
7	Electricité	SCAE	89 994,91	7 199,59	97 194,50
8	Peinture	ENTRETIEN & COULEURS	101 274,30	8 101,94	109 376,24
9	Traitement de l'amiante	GPBC	53 471,12	4 277,69	57 748,81
	TOTAL		1 272 833,68	101 826,69	1 374 660,37

Le délai d'exécution est de 9 mois à compter de la date de notification des marchés de travaux.

III. Engagement des marchés

L'imputation de la dépense est à prendre sur les crédits ouverts au programme 4611 Constructions Scolaires - Travaux de Bâtiment (461003-18) du Budget Supplémentaire 2008 approuvé par délibération de l'Assemblée de Corse n° 08/164 AC du 9 octobre 2008.

En application de l'article L. 4422.25 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés de travaux de restructuration et de réhabilitation de l'internat du lycée professionnel du Finosello à Ajaccio.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**CONSEIL EXECUTIF****###****LYCEE PROFESSIONNEL DU FINOSELLO****TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RESTRUCTURATION DE L'INTERNAT****###****BILAN FINANCIER PREVISIONNEL**
En euros TTC**(FEVRIER 2009)**

Maîtrise d'œuvre (cis OPC)	200 928 euros
Contrôle Technique	7 774 euros
Coordination hygiène et sécurité de chantier	4 784 euros
Travaux	1 374 660 euros
Insertions presse, constitution de dossiers	30 000 euros
Aléas, tolérance et révisions de prix	381 854 euros
TOTAL	2 000 000 euros